

6ÈME

CYCLE DE CONSOLIDATION

Si les parents sont en désaccord avec l'éventualité d'une orientation en SEGPA, il est de la responsabilité de l'établissement de constituer et transmettre le dossier à la CDOEASD. Les parents auront toujours la possibilité de refuser l'orientation proposée.

1

Un élève est en difficulté de manière persistante dans sa scolarité.

Passation des évaluations Openscol.

Rencontre avec les parents pour partager les résultats scolaires qui confirment les démarches d'information à l'école élémentaire.

2

Le dossier est constitué avec les éléments scolaires.

Transmission à la coordonnatrice de la CDOEASD.

3

Un bilan psychologique pourra être établi afin d'éclairer la situation de l'élève.

Prise de contact du psychologue de l'éducation nationale avec l'établissement.

Réception de l'accord des parents pour un bilan.

4

La CDOEASD statue sur les éléments du dossier.

Orientation en 5ème segpa

Ne relève pas d'une orientation en 5ème segpa

Acceptation des parents

Refus des parents

Affectation en 5ème segpa

5ème ordinaire (collège de secteur)

Vauban à Belfort
Signoret à Belfort
J. Ferry à Delle

Pas de sectorisation.

Prise en compte des souhaits des parents en fonction des places disponibles.